

BAREME HONORAIRES:

BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE LOCAUX A USAGE HABITATION :

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisées dans le mandat.

BAREME HONORAIRES

TRANCHE DE PRIX JUSQU'À	50 000€	5 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	51 000€ A 75 000€	6 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	76 000€ A 100 000€	8 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	101 000€ A 150 000€	10 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	151 000€ A 200 000€	12 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	201 000€ A 249 000€	13 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	250 000€ A 299 000€	15 000€ TTC
TRANCHE DE PRIX DE	300 000€ A 599 000€	6% TTC
TRANCHE DE PRIX AU-DELÀ DE	600 000€	5% TTC

HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION :

LOCAUX A USAGE HABITATION

Honoraires bailleur : honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée : Montant forfaitaire 6 %.

Honoraires locataire : Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 8 €/m² de surface habitable. Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3 €/m² de surface habitable

